

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d’AFFICHAGE
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 29

Votants : 36

L’an deux mille dix-neuf,

le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°124-2019 – DECHETS – RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D’ELIMINATION DES DECHETS**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l’environnement, présente le Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d’élimination des déchets.

Il rappelle que l’article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en fixe les obligations en matière de communication et que les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précisent les indicateurs techniques et financiers qui doivent y être présents.

La présentation de ce rapport au Conseil Communautaire doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et être également transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l’information sur la gestion du service d’élimination des déchets. Il doit être présenté sous la forme d’une information détaillée comprenant un descriptif de l’organisation du service et des prestations réalisées au cours de l’année 2018.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d’habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 33 107 habitants en 2018. La population

INSEE (27 562 habitants en 2018) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et CITEO.

En 2018, 5 867,52 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une augmentation de 0,08 % par rapport à 2017 (+ 4,69 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est 177,22 Kg/hab/an (pop DGF) et de 212,88 Kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables sont :

- 759,34 tonnes d'emballages légers (+ 4 %)
- 1 827,18 tonnes de verres (+ 7,35 %)
- 600,24 tonnes de papiers (-3,53 %)

Par ailleurs, 117 180 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 10 988,39 tonnes, principalement des gravats (1 694,90 tonnes), du tout-venant (2 250,34 tonnes) et des déchets verts (4 442,98 tonnes).

Bilan financier (Compte administratif 2018 du Budget Principal - service déchets)

SERVICE DECHETS Compte Administratif 2018	Dépenses	Recettes	SOLDE
RESULTAT au 31 Décembre 2017 (A) <i>Après financement du service déchets</i>	5 323 467,57 €	5 107 406,78 €	-216 060,79 €
Fonctionnement 2018			
Frais de structure et prévention	352 894,29 €	30 146,16 €	-322 748,13 €
Ordures ménagères	2 290 982,99 €	19 148,94 €	-2 271 834,05 €
Tri sélectif	687 997,96 €	609 880,21 €	-78 117,75 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	973 513,21 €	145 285,05 €	-828 228,16 €
TOTAL Fonctionnement 2018	4 305 388,45 €	804 460,36 €	-3 500 928,09 €
Investissement 2018			
Frais de structure et prévention	69 190,16 €	49 098,96 €	-20 091,20 €
Ordures ménagères	194 324,31 €	160 172,32 €	-34 151,99 €
Tri sélectif	98 375,40 €	62 125,24 €	-36 250,16 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	21 577,09 €	22 821,94 €	1 244,85 €
Total Investissement 2018	383 466,96 €	294 218,46 €	-89 248,50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (B) <i>Avant financement du service déchets</i>	4 688 855,41 €	1 098 678,82 €	-3 590 176,59 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2018 (A+B) <i>Avant financement du service déchets</i>			-3 806 237,38 €

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.

FINANCEMENT 2018			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		3 106 645,00 €	3 106 645,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères		454 756,42 €	454 756,42 €
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014 <i>(Annulation et réémission de factures suite à contentieux)</i>	201 522,32 €	199 643,70 €	-1 878,62 €
TOTAL FINANCEMENT 2018	201 522,32 €	3 761 045,12 €	3 559 522,80 €
RESULTAT au 31 Décembre 2018 <i>Après financement du service déchets</i>			-246 714,58 €
Restes à réaliser 2018	22 378,57 €	31 171,00 €	8 792,43 €
RESULTAT au 31 décembre 2018 avec les restes à réaliser 2017			-237 922,15 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190924-DELIB_124_2019-DE

Le bilan de l'exercice 2018 présente un déficit de 237 922,15 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 03/10/19

Le Président,

